

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS L'UNE DES CLASSE SUIVANTES :

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement

- **Classe ouverte** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de **15 mois**
Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe travail et intermédiaire
- **Classe Travail, Classe Champion de Beauté** : âge minimum **15 mois** voir ci-dessous
- **Classe Intermédiaire** : pour les chiens âgés de **15 à 24 mois**. Attribution du CACS en concurrence avec les classes ouverte et travail
- **Classe jeune** : pour les chiens âgés de **9 à 18 mois**
- **Classe puppy** : pour les chiens âgés de **6 à 9 mois**.
- **Classe vétérinaire** : pour les chiens âgés de **8 ans** minimum
- **Lots d'élevage (reproduction)** : un mâle ou une femelle accompagné au minimum de 3 et au maximum de 5 de ses chiots (fils ou filles) au 1^{er} degré et engagés en classe individuelle. Le jugement se fait sur l'homogénéité du lot.

CONFIRMATION SEULE

Vous pouvez simplement venir faire confirmer votre Pointer, sans l'inscrire à l'exposition.
15 € pour les personnes non membres du Club – Gratuite pour les membres du Club à jour de cotisation.

- le chien doit être âgé de 12 mois minimum, sans limitation supérieure
- présenter le certificat de naissance, la carte de tatouage établie au nom du propriétaire, la demande d'examen de confirmation (le tatouage, obligatoire, doit être parfaitement lisible)

Remplir et renvoyer cette feuille d'engagement à Mme DUMAND, accompagnée éventuellement du règlement.

PRESENTATION DES CHAMPIONS

Les Pointers homologués champions nationaux & internationaux en beauté et en travail au cours de l'année 2009 seront présentés dans le ring d'honneur, vers 16 heures et recevront un souvenir du Club lors de la soirée du samedi 12 juin 2010.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

Pour la Classe Travail :

Date et lieu du field-trial où le chien a obtenu au moins un Très Bon

Pour la Classe Champion de Beauté :

Les titres de Champions doivent avoir été homologués avant le 25.5.10. Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la FCI ou de Champion International de la FCI (joindre un justificatif)

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition qui sont identiques à ceux de la SCC. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Pointer Club de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

Je déclare en outre, ne faire partie d'aucune Société ou Club non affilié à la SCC, ni d'aucun organisme non reconnu par la FCI. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà à me voir appliquer les sanctions prévues par le Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC .

Date Signature,

Vaccination antirabique : joindre obligatoirement une photocopie du certificat antirabique pour les chiens venant des départements infestés ou menacés de l'être et pour ceux venant de l'étranger

RESERVATIONS REPAS

Obligatoirement avec l'engagement – Règlement par chèque séparé à l'ordre du Pointer Club

MNbre de personne

► **Déjeuner** samedi 12 juin 2010 personne(s) x 16 € =

► **Soirée dansante** samedi 12 juin 2010 personne(s) x 25 € =

Soirée gratuite pour le propriétaire du chien engagé1 personne gratuite OUI - NON

Accompagnateur du propriétaire du chien engagé1 personne x 15 €

► **Buffet** dimanche 13 juin 2010 : Membre(s) personne(s) = gratuit

Accompagnateur(s)personne(s) x 16 € =

TOTAL